



## ENGAGEMENT AU RESPECT DES PRINCIPES EDICTES PAR LA CHARTE DE L'EXPERTISE EN EVALUATION IMMOBILIÈRE

Je soussigné(e) : .....

Adhérent(e) SNPI n° : .....

Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des termes de la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière, dont le SNPI est co-signataire.

Adhère aux principes édictés par cette Charte et m'engage à la respecter sans réserve durant la totalité de ma période d'adhésion au Collège des Experts Immobiliers du SNPI.

M'engage, notamment, au respect de l'article 1.2.1, page 13 de ladite Charte qui précise :

*« L'expert assure en outre, de manière permanente l'actualisation des connaissances utiles à l'évaluation dans les domaines techniques, économiques, juridiques, fiscaux et comptables, de façon à maintenir sa compétence et à garantir aux utilisateurs la qualité des travaux pour lesquels il est commis.*

***Il suit une formation permanente adaptée à sa profession, d'au minimum 20 heures par an*** ».

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

***A retourner complété et signé avec votre demande d'inscription***

